

SILVERSHINE S 2100

Version 1.1 Date de révision: 06/15/2018 Numéro de la FDS: 102000002373 Date de dernière parution: 03/21/2018
Date de la première parution: 03/21/2018

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : SILVERSHINE S 2100

Code du produit : 051980G60

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : ECKART GmbH

Adresse : Guentersthal 4
Hartenstein 91235

Téléphone : +499152770

Fac-similé : +499152777008

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CHEMTREC: 800-424-9300
CHEMTREC: 1-703-527-3387 (International)

GBK Gefahrgut Buero GmbH, Ingelheim, Germany:
From outside US: (001) 352-323-3500
(First call in English, response in your language is possible)
US & Canada (toll free):1-800-5355-053

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement GHS en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 3 (Appareil respiratoire, Système nerveux central)

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



SILVERSHINE S 2100

Version 1.1 Date de révision: 06/15/2018 Numéro de la FDS: 102000002373 Date de dernière parution: 03/21/2018
 Date de la première parution: 03/21/2018

Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
 P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Intervention:
 P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Entreposage:
 P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P405 Garder sous clef.

Élimination:
 P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Composants dangereux**

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
Aluminium	7429-90-5	>= 30 - < 50
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	>= 20 - < 30
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	>= 20 - < 30

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : Amener la victime à l'air libre.
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.
 S'éloigner de la zone dangereuse.

SILVERSHINE S 2100

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/21/2018
1.1	06/15/2018	102000002373	Date de la première parution: 03/21/2018

- Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
- Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Retirez les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Sable sec
Poudre spéciale contre les feux métalliques
- Moyens d'extinction inadéquats : Eau
Mousse
Poudre ABC
Dioxyde de carbone (CO2)
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SILVERSHINE S 2100

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/21/2018
1.1	06/15/2018	102000002373	Date de la première parution: 03/21/2018

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un équipement de protection personnelle.

Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Utiliser un équipement de protection personnelle.
Enlever toute source d'allumage.
Utiliser un équipement de protection personnelle.
Éviter la formation de poussière.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage :

Utiliser un équipement de manutention mécanique.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Ne pas rincer à l'eau.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
Garantir absolument la mise à la terre des récipients et des appareils.

Éviter la formation de poussière.

Conseils pour une manipulation sans danger :

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.
Éviter la formation de poussière.

SILVERSHINE S 2100

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/21/2018
1.1	06/15/2018	102000002373	Date de la première parution: 03/21/2018

Assurer une ventilation adéquate.

Éviter la formation de particules inhalables.
 Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
 Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
 Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
 Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
 Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
 Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.

Conditions de stockage sûres : Garder dans le contenant original.
 Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
 Conserver le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
 Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
 Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Ne pas entreposer avec des produits oxydants et des produits auto-inflammables.
 Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage.
 Tenir à l'écart des oxydants, des produits fortement alcalins ou fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Aluminium	7429-90-5	VEMP	10 mg/m ³	CA QC OEL

SILVERSHINE S 2100

Version 1.1 Date de révision: 06/15/2018 Numéro de la FDS: 102000002373 Date de dernière parution: 03/21/2018
 Date de la première parution: 03/21/2018

		TWA	10 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA (Respirable)	1 mg/m ³	CA BC OEL
		TWA (Poussière)	10 mg/m ³	CA AB OEL
		VEMP	10 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA (Respirable)	1 mg/m ³ (Aluminium)	CA BC OEL
		VEMP (Emanations)	5 mg/m ³ (Aluminium)	CA QC OEL
		TWA (Fraction respirable)	1 mg/m ³	ACGIH
		TWA (Fraction respirable)	1 mg/m ³ (Aluminium)	ACGIH
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	LMPT	525 mg/m ³	CA ON OEL
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	TWA	200 mg/m ³ (vapeur d'hydrocarbure total)	CA AB OEL
		TWA	200 mg/m ³ (vapeur d'hydrocarbure total)	ACGIH

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire lorsque la valeur limite d'exposition est dépassée.

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
 Dans le cas où la concentration de la poudre dépasse 10 mg/m³, le masque antipoussières est recommandé.

Protection des mains
 Matériau

: Gants résistants aux solvants

Remarques

: Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les

SILVERSHINE S 2100

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/21/2018
1.1	06/15/2018	102000002373	Date de la première parution: 03/21/2018

conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Veuillez observer les indications données par le fournisseur de gants concernant leur perméabilité et le temps de pénétration. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques de coupure, d'abrasion et la durée du contact. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues
Chaussures de sécurité
Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Solide pâteux
Couleur : argent
Odeur : caractéristique
Seuil de l'odeur : Donnée non disponible
pH : Donnée non disponible
Point de fusion/congélation : Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition : 162 °C

Point d'éclair : 41 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Substances solides combustibles

Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite : Donnée non disponible

SILVERSHINE S 2100

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/21/2018
1.1	06/15/2018	102000002373	Date de la première parution: 03/21/2018

d'inflammabilité supérieure	
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
/ Limite d'inflammabilité inférieure	
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1.1 - 1.5 g/cm ³
Solubilité	: Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non explosif

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Stabilité chimique	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Possibilité de réactions dangereuses	: Réaction avec les acides, les solutions alcalines, les halogènes et les oxydants. Sous l'action des acides et des solutions alcalines, formation possible d'hydrogène. Le mélange réagit lentement avec l'eau en libérant de l'hydrogène. Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense. Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Conditions à éviter	: Ne pas laisser sécher. Donnée non disponible
Produits incompatibles	: Acides Bases Oxydants Composés fortement halogénés

SILVERSHINE S 2100

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/21/2018
1.1	06/15/2018	102000002373	Date de la première parution: 03/21/2018

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë**

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**Naphta lourd (pétrole), hydrotraité:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): Atmosphère d'essai: vapeur
Remarques: On n'a pas pu déterminer une CL50/inhalation/4h/rat parce qu'aucune mort de rat n'a été observée pour la concentration maximum atteignable.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3,492 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 3,160 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire**Sensibilisation de la peau**

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Mutagénéicité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

SILVERSHINE S 2100

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/21/2018
1.1	06/15/2018	102000002373	Date de la première parution: 03/21/2018

STOT - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Composants:**Solvant naphta aromatique léger (pétrole):**

Évaluation: Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**Solvant naphta aromatique léger (pétrole):**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Autres informations**Composants:****Naphta lourd (pétrole), hydrotraité:**

Remarques: Les solvants risquent de dessécher la peau.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Composants:****Solvant naphta aromatique léger (pétrole):****Évaluation écotoxicologique**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

SILVERSHINE S 2100

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/21/2018
1.1	06/15/2018	102000002373	Date de la première parution: 03/21/2018

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Composants:**Naphta lourd (pétrole), hydrotraité:**Information écologique : Donnée non disponible
supplémentaire

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.
En accord avec les règlements locaux et nationaux.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
En accord avec les règlements locaux et nationaux.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementation nationale****49 CFR** : Produit non dangereux au sens des règlements de transport.**Réglementations internationales**

Remarques : Produit non dangereux au sens des règlements de transport.

ADR : Produit non dangereux au sens des règlements de transport.**IATA-DGR** : Produit non dangereux au sens des règlements de transport.**Code IMDG** : Produit non dangereux au sens des règlements de transport.

Marchandise non dangereuse selon l' ADR/RID, l' ADN, le code IMDG, l' ICAO/IATA-DGR

SILVERSHINE S 2100

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/21/2018
1.1	06/15/2018	102000002373	Date de la première parution: 03/21/2018

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Produits chimiques PBT au Canada : Ce produit contient les composants suivants qui sont inscrits sur la LIS et qui sont classés comme substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) sous la LCPE:

NPRI Composants : Aluminium
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

LIS : Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

TSCA : Dans l'inventaire TSCA

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Texte complet d'autres abréviations**

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
 CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
 CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique
 CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
 CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
 ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
 CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
 CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
 CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
 CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AICS - Inventaire des produits chimiques de l'Australie; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; CPR - Règlements relatifs aux produits contrôlés; DIN - Norme de l'institut allemand de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux

SILVERSHINE S 2100

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/21/2018
1.1	06/15/2018	102000002373	Date de la première parution: 03/21/2018

de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 06/15/2018

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations sécuritaires de manipulation, d'utilisation, de fabrication, d'entreposage, de transport, de disposition et d'émission, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, ne peuvent être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou pour tout autre procédé de fabrication.

CA / 3F